

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	20 novembre 2024	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	20 novembre 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 46

Séance du 27 novembre 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS : 38

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCHARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 11

M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Dorothee BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGAUULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT
Mme Christine LEMOINE
Mme Isabelle CLAUDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Participation financière de la CCI à la mission locale du Migiennois et du Jovinien**

FIN/2024/102

**Conseil communautaire du
27 novembre 2024**

Objet : Participation financière de la CCJ à la mission locale du Migennois et du Jovinien

(Voir l'avenant et ses annexes en pièces jointes)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Mission Locale du Migennois et du Jovinien met en place des actions concourant à lever les freins et obstacles à l'insertion professionnelle des actifs en rapprochant les publics éloignés des dispositifs d'accompagnement,

CONSIDÉRANT le partenariat entre la Communauté de Communes du Jovinien et la Mission Locale du Migennois et du Jovinien conclu en 2017, pour un an et renouvelable chaque année,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien s'est engagée, pour 2024, à participer au financement du poste d'un personnel dédié aux permanences à hauteur de 31000€ et aux frais de fonctionnement de la Mission Locale du Migennois et du Jovinien à hauteur de 4000€,

CONSIDÉRANT que cette participation est affectée aux frais de fonctionnement sur la base de tenue effective de 4,5 jours de permanence toutes les semaines à Joigny et de 0,5 jour toutes les semaines à Saint-Julien-du-Sault,

CONSIDÉRANT que le montant de la participation financière globale de la Communauté de Communes du Jovinien s'élève à 35000€,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 10 octobre 2024,

VU la Conférence des Maires et la Commission des Finances du 18 novembre 2024,

VU l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

M. Kévin AUGÉ n'ayant pas pris part au vote,

Pour : 46 (dont 9 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

-AUTORISE le Président à verser la participation financière de la Communauté de Communes du Jovinien à la Mission Locale du Migennois et du Jovinien, soit la somme de 35000€,

-DIT que les crédits sont bien inscrits au budget principal 2024,

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID : 089-248900938-20241127-FIN_2024_102B-DE



-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND